

# Gouvernance financière et qualité de l'information financière en matière de lutte contre le blanchiment d'argent

Said MDARBI 1, Ikram RABANI 2

<sup>1</sup> *Directeur du laboratoire de Recherche en Management des Organisations (LAREMO), Ecole Supérieure de Technologie de Casablanca, Université Hassan 2, Casablanca, Maroc*

<sup>2</sup> *Doctorante au laboratoire de Recherche en Management des Organisations (LAREMO), Ecole Supérieure de Technologie de Casablanca, Université Hassan 2, Casablanca, Maroc*

[Said.mdarbi@estc.ma](mailto:Said.mdarbi@estc.ma)

[Ikram.rabani@gmail.com](mailto:Ikram.rabani@gmail.com)

**Résumé** — La lutte contre la criminalité financière est délicate, c'est une menace réelle et significative, en particulier lorsque celle-ci touche les circuits financiers légaux de plusieurs juridictions sur plusieurs continents. A l'instar de ces circuits financiers se trouvent les banques qui sont tenues d'établir et de maintenir des procédures pour empêcher que leurs avoirs ne soient utilisés à des fins de criminalité financière notamment le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et par conséquent miner les systèmes financiers mondiaux, entraver la croissance économique et générer des pertes colossales pour les entreprises et les individus dans le monde. Pour lutter contre ce fléau, la banque est tenue d'assurer une vigilance forcée sur ces clients et leurs opérations afin d'anticiper et d'empêcher le risque de blanchiment d'argent qui consiste, lors d'un doute sur une opération ou un client suspect, de mener les investigations nécessaires pour suivre les pistes financières des criminels, connaître l'origine des fonds, analyser leurs opérations bancaires, et cela ne peut se faire, sans une intégrité et une qualité d'information financière sur les clients et leurs transactions (extrait de compte, solde du compte, fiche signalétique client.....) qui mènent vers une bonne gouvernance financière reposant sur la transparence, la fiabilité, l'exactitude et la disponibilité des données. C'est cette exigence qui nous conduit à nous interroger sur les pratiques de la bonne gouvernance financière et les outils qui assurent une qualité de l'information financière.

**Mots-clés**— **Gouvernance, Information financière, Blanchiment d'argent.**

**Abstract** — The fight against financial crime is delicate, it is a real and significant threat, particularly when it affects the legal financial circuits of several jurisdictions on several continents. Like these financial circuits are the banks which are required to establish and

maintain procedures to prevent their assets from being used for the purposes of financial crime, in particular money laundering and the financing of terrorism, and consequently undermining global financial systems, hampering economic growth and generating colossal losses for businesses and individuals around the world. To combat this scourge, the bank is required to ensure forced vigilance over these customers and their transactions in order to anticipate and prevent the risk of money laundering which consists of doubt about an operation or a customer. suspect to carry out the necessary investigations to follow the financial trails of criminals, know the origin of funds, analyze their banking operations and this cannot be done without integrity and quality of financial information on customers and their transactions (extract account, account balance, customer data sheet, etc.) which lead to good financial governance based on transparency, reliability, accuracy and availability of data. It is this requirement that leads us to question the practices of good financial governance and the tools that ensure the quality of financial information. It is in this context that we are led to address the following issue: How does good financial governance ensure quality information in terms of repression and the fight against money laundering?

**Keywords**— Governance, Financial reporting, Money laundering.

## INTRODUCTION

Compte tenu du rôle crucial que joue les banques au sein de l'économie nationale, de leurs environnements complexe, de leurs exigences réglementaires et de leurs fortes sensibilités aux difficultés que pourrait causer une gouvernance déficiente et afin de protéger les fonds de la banque contre tout abus ou risque de criminalité financière notamment le blanchiment d'argent, une gouvernance d'entreprise revêt être un élément primordial au sein des établissements bancaires et plus précisément une gouvernance financière qui englobe les politiques, les processus et les pratiques par lesquels les institutions financières sont dirigées, contrôlées et réglementées. Elle vise alors à assurer la transparence, la responsabilité et la prise de décision éclairée au sein de ces institutions.

En effet, pour assurer une bonne gouvernance financière, une qualité de l'information financière revêt primordiale car elle se réfère à l'exactitude, à la fiabilité et à la pertinence des données financières fournies/collectées par une entité, qui sont cruciales pour les investisseurs, les régulateurs et autres parties prenantes. Ces deux aspects sont étroitement liés et sont essentiels pour garantir la stabilité et la durabilité des entités dans un environnement financier complexe et en constante évolution.

La qualité de l'information financière est donc essentielle dans la lutte contre le blanchiment d'argent car des données précises et fiables sont nécessaires pour détecter les activités suspectes et identifier les schémas de transactions inhabituels et suspectes. Une

gouvernance financière solide, avec des contrôles internes efficaces et une supervision rigoureuse, est également cruciale pour prévenir et détecter le blanchiment d'argent.

Notre article a pour objectif donc d'apporter un éclairage sur l'apport et l'impact de la gouvernance financière sur la qualité de l'information produite dans le système bancaire en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

La problématique soulevée est de comprendre « Comment une bonne gouvernance financière assure-t-elle une qualité de l'information en matière de répression et de lutte contre le blanchiment d'argent ?

Notre article est structuré en deux parties :

I-Cadrage théorique de la Gouvernance financière bancaire et lutte contre le blanchiment d'argent

1. Notion de la gouvernance financière dans le secteur bancaire.
2. Interaction entre gouvernance financière et qualité de l'information financière.
3. Notion de blanchiment d'argent.

II-Etude empirique de la recherche :

- 1- Méthodologie de recherche
- 2- Résultats et discussions de la recherche

Conclusion

## **I. CADRAGE THEORIQUE DE LA GOUVERNANCE FINANCIERE BANCAIRE ET LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT**

La gouvernance financière est un élément crucial pour assurer la stabilité et la performance des institutions bancaires. Elle englobe l'ensemble des mécanismes, des processus et des structures qui régissent la prise de décisions financières, la gestion des risques et la surveillance des activités bancaires.

La qualité de l'information financière est un autre aspect fondamental, particulièrement dans le contexte de la lutte contre le blanchiment d'argent (LAB).

Cet article examine comment une gouvernance financière efficace contribue à la production d'une information financière de haute qualité, essentielle pour identifier des cas de blanchiment d'argent.

Il inclut des aspects tels que la transparence, les systèmes de contrôle interne, la conformité réglementaire, et l'usage de technologies avancées pour le suivi des transactions suspectes.

### **1-Notion de la gouvernance financière dans le secteur bancaire :**

La gouvernance financière désigne la façon dont une entreprise collecte, gère, suit et contrôle ses informations financières. La gouvernance financière porte notamment sur la façon dont les entreprises suivent leurs transactions financières, gèrent leurs performances et contrôlent leurs données, leur conformité, leurs opérations et leurs déclarations. Elle inclut <sup>1</sup>:

- Les contrôles internes ;
- Les politiques financières ;
- Les audits internes et externes ;
- Le workflow et Les contrôles financiers ;
- Le suivi et la validation des données ;
- La sécurité des données ;

La gouvernance financière joue un rôle important et essentiel notamment pour la production de déclarations et de rapports réglementaires conformes, la définition des obligations d'appropriation et de responsabilité en visualisant l'ensemble du cycle de vie des données, et où lesdites données apparaissent. Cela permet de répondre à des questions telles que : « Qui a manipulé les données ? Comment ? Et quand ? » Et « Qui est responsable de ce rapport et de ce chiffre ? ».

La gouvernance financière permet aussi aux organisations d'identifier les risques plus rapidement à travers la mise en place de mesures de suivi et de contrôle régulier permettant à la fonction conformité de détecter les informations financières indiquant des risques métiers.

Voici quelques définitions de la gouvernance financière dans le secteur bancaire par différents auteurs :

Jean Tirole :

- Jean Tirole, économiste et lauréat du prix Nobel, décrit la gouvernance financière dans le secteur bancaire comme l'ensemble des mécanismes qui permettent de réguler les comportements des banques pour éviter les prises de risques excessives. Selon lui, une bonne gouvernance financière doit aligner les intérêts des dirigeants des banques avec ceux des actionnaires et des autres parties prenantes<sup>2</sup>.

Hyman Minsky :

- Hyman Minsky, un économiste connu pour son travail sur la stabilité financière, souligne que la gouvernance financière dans le secteur bancaire doit inclure des mesures pour prévenir l'instabilité systémique. Il met l'accent sur la nécessité d'une surveillance stricte des activités bancaires, d'une gestion rigoureuse des risques et de l'importance des régulateurs pour maintenir la stabilité du système financier<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Glossaire du Corporate Performance Management :

<https://www.wolterskluwer.com/fr-fr/solutions/cchtagetik/glossary/financialgovernance#:~:text=La%20gouvernance%20financi%C3%A8re%20permet%20aux,financi%C3%A8res%20indiquant%20des%20risques%20m%C3%A9tiers.>

<sup>2</sup> Tirole, Jean. "The Theory of Corporate Finance." Princeton University Press, 2006

<sup>3</sup> Minsky, Hyman P. "Stabilizing an Unstable Economy." McGraw-Hill, 2008.

OECD (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) :

- L'OCDE définit la gouvernance financière comme l'ensemble des règles, des pratiques et des processus par lesquels les banques sont dirigées et contrôlées. Cela comprend les responsabilités du conseil d'administration, la transparence financière, l'éthique des affaires, et la protection des droits des actionnaires et des autres parties prenantes<sup>4</sup>

Mark Carney :

- Mark Carney, ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre, décrit la gouvernance financière comme l'ensemble des mécanismes et des pratiques qui permettent aux banques de prendre des décisions prudentes, de gérer les risques de manière efficace et de maintenir la confiance des marchés et du public. Il insiste sur la culture d'entreprise, la responsabilité et la transparence comme piliers essentiels de la bonne gouvernance financière<sup>5</sup>.

L'objectif donc de la gouvernance financière d'après la définition fournie par ces auteurs est de fournir et d'assurer une qualité de l'information financière qui repose sur des informations exacte et utiles à la prise de décision<sup>6</sup>.

## **2- Interaction entre gouvernance financière et qualité de l'information financière :**

La gouvernance financière influence directement la qualité de l'information financière à travers les mécanismes suivants :

Mécanismes de contrôle et audit interne : Les audits internes réguliers et les contrôles rigoureux garantissent que les informations financières sont précises et conformes aux normes. Ces mécanismes détectent les irrégularités et améliorent la qualité des rapports financiers.

Surveillance et conformité : Les départements de conformité jouent un rôle clé en s'assurant que les banques respectent les réglementations anti-blanchiment d'argent. Ils surveillent les transactions, identifient les activités suspectes et signalent les anomalies aux autorités compétentes.

Technologie et innovation : L'adoption de technologies avancées, telles que l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, améliore la surveillance des transactions financières. Ces technologies permettent une détection plus rapide et plus précise des scénarios de blanchiment d'argent.

---

<sup>4</sup> G20/OECD Principles of Corporate Governance." OECD Publishing, 2015

<sup>5</sup> Carney, Mark. "Building Real Markets for the Good of the People." Mansion House Speech, 2015

<sup>6</sup> AZZOUZI.B (2022) « Les mécanismes de gouvernance explicatifs de la qualité du reporting : Réflexion et analyse », Revue Française d'Economie et de Gestion « Volume 3 : Numéro 3 » pp : 328 – 343.

Formation et sensibilisation : La formation continue des employés sur les réglementations anti-blanchiment et les bonnes pratiques de gouvernance financière améliore la capacité de la banque à détecter et à prévenir le blanchiment d'argent.

Une main-d'œuvre bien formée et sensibilisée contribue à la qualité de l'information financière.

L'objectif donc de la gouvernance financière est de fournir et d'assurer une qualité de l'information financière qui repose sur des informations exacte et utiles à la prise de décision<sup>7</sup>.

La qualité de l'information financière se conçoit alors comme la pierre angulaire d'une bonne gouvernance plus précisément dans le secteur bancaire, le secteur le plus règlementé et le plus exposé au blanchiment d'argent dont l'agent de conformité aura besoin d'une information fiable, exacte et compréhensible pour bien mener les investigations nécessaires en cas d'une opération douteuse ou un client suspect.

Cependant, des obstacles peuvent se déclencher au niveau de la production et de la collecte interne des données. Ces difficultés ont lieu dans un contexte de persistance de la culture du secret, de résistance au changement, de lourdeur des procédures administratives et de déficit de formation des cadres administratifs en charge de la saisie des informations dans le système et l'outil interne de l'entité.

### **3-Notion du Blanchiment d'argent :**

Du point de vue criminologique, le blanchiment d'argent peut être défini comme « une activité qui consiste en l'intégration dans le circuit économique ordinaire de fonds qui sont le produit d'une activité criminelle, dans le but de cacher leur(s) origine(s) criminelle(s) en les rendant durablement légitimes face aux autres acteurs »<sup>8</sup>.

Sur le plan juridique, la Loi n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent au Maroc, promulguée en 2007, définit le blanchiment d'argent comme le processus par lequel des fonds, provenant d'activités criminelles ou délictuelles, sont transformés en fonds légitimes ou en apparence légitimes, dans le but de dissimuler leur origine illicite et de les intégrer dans le système financier légal.

Selon l'article 574-1 de la loi 43-05 : Constituent un blanchiment de capitaux, les actes ci-après, lorsqu'ils sont commis intentionnellement et en connaissance de cause<sup>9</sup> :

---

<sup>7</sup> AZZOUZI.B (2022) « Les mécanismes de gouvernance explicatifs de la qualité du reporting : Réflexion et analyse », Revue Française d'Economie et de Gestion « Volume 3 : Numéro 3 » pp : 328 – 343.

<sup>8</sup> FMI, UNODC 2005

<sup>9</sup> Loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, telle que modifiée et complétée par la loi 12-18 publiée au BO du 02 Septembre 2021 (Version consolidée)

- Le fait d'acquérir, de détenir ou d'utiliser des biens ou leurs produits dans l'intérêt de l'auteur ou d'autrui, sachant qu'ils sont le produit de l'une des infractions prévues à l'article 574-2 ci-dessous ;
- Le fait de convertir, de transférer ou de transporter des biens ou leurs produits dans l'intérêt de l'auteur ou d'autrui sachant qu'ils sont le produit de l'une des infractions prévues à l'article 574-2 ci-dessous ;
- Le fait de dissimuler ou de déguiser la nature véritable, l'origine, l'emplacement, la disposition, le mouvement ou la propriété des biens ou des droits y relatifs dans l'intérêt de l'auteur ou d'autrui, sachant qu'ils sont les produits de l'une des infractions prévues l'article 574-2 ci-dessous ;
- Le fait d'aider toute personne impliquée dans la commission de l'une des infractions prévues à l'article 574-2 ci-dessous à échapper aux conséquences juridiques de ses actes ;
  - Le fait de faciliter, par tout moyen, la justification mensongère de l'origine des biens ou des produits de l'auteur de l'une des infractions visées à l'article 574-2 ci-dessous, ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect ;
- Le fait d'apporter un concours ou de donner des conseils à une opération de garde, de placement, de dissimulation, de conversion, de transfert du produit direct ou indirect, de l'une des infractions prévues à l'article 574-2 ci-dessous ;
- Le fait de tenter de commettre les actes prévus au présent article.

La définition prévue à l'article 574-1 ci-dessus est applicable aux infractions suivantes, citées dans l'Article 574-2 même lorsqu'elles sont commises à l'extérieur du Maroc :

- Le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes ; - le trafic d'êtres humains ; - le trafic d'immigrants ; - le trafic illicite d'armes et de munitions ; - la corruption, la concussion, le trafic d'influence et le détournement de biens publics et privés ; - les infractions de terrorisme ; - la contrefaçon ou la falsification des monnaies ou effets de crédit public ou d'autres moyens de paiement ; - l'appartenance à une bande organisée, formée ou établie dans le but de préparer ou de commettre un ou plusieurs actes de terrorisme ; - l'exploitation sexuelle ; - le recel de choses provenant d'un crime ou d'un délit ; - l'abus de confiance ; - l'escroquerie ; - les infractions portant atteinte à la propriété industrielle ; - les infractions portant atteinte aux droits d'auteur et aux droits voisins ; - les infractions contre l'environnement ; - l'homicide volontaire, les violences et voies de fait volontaires ; - l'enlèvement, la séquestration et la prise d'otages ; - le vol et l'extorsion ; - la contrebande ; - la fraude sur les marchandises et sur les denrées alimentaires ; - le faux, l'usage de faux et l'usurpation ou l'usage irrégulier de fonctions, de titres ou de noms ;

Cette loi vise à prévenir et à lutter contre le blanchiment d'argent en imposant des obligations aux personnes assujetties elle établit également des mécanismes de surveillance, de détection et de déclaration des transactions suspectes, ainsi que des sanctions en cas de non-respect de ses dispositions.

La gouvernance financière et la qualité de l'information financière sont intimement liées et jouent un rôle crucial dans la lutte contre le blanchiment d'argent dans le secteur bancaire.

Une gouvernance financière solide assure des contrôles internes efficaces, une conformité réglementaire rigoureuse et une transparence accrue, ce qui, à son tour, améliore la qualité de l'information financière. Ces éléments combinés renforcent la capacité des banques à détecter, prévenir et signaler les activités de blanchiment d'argent, contribuant ainsi à la stabilité et à l'intégrité du système financier global.

## II-CADRE EMPIRIQUE DE LA RECHERCHE :

### 1-Méthodologie de recherche :

Afin de traiter plus en avant la problématique de notre contribution : Comment une bonne gouvernance financière assurait-elle une qualité de l'information en matière de répression et de lutte contre le blanchiment d'argent ? et afin d'examiner l'apport de la gouvernance financière et de l'information financière en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, nous avons procédé à une étude sur terrain à travers une étude qualitative sous forme d'un guide d'entretien (Voir Annexe n°1 : Exemple de guide d'entretien adressé aux banques), matérialisée par des entretiens semi directifs avec des agents de la sécurité financière ou de la division conformité de cinq banques sises à Casablanca (Maroc).

Les banques choisies se distinguent par la qualité de leur clientèle et l'importance de la taille de leurs réseaux pouvant constituer une cible pour la perpétration des actes du blanchiment d'argent. Nous avons privilégié cette technique d'enquête qualitative afin d'être au plus près des problématiques et des interrogations rencontrées par les acteurs bancaires, notamment les chargés de conformité, en matière de la qualité d'information disponible au niveau du système, et susceptible d'impacter le sort de leur décision sur une opération ou un client suspect en matière de blanchiment d'argent.

### 2-Résultats et discussions de la recherche :

La compilation des résultats de notre étude qualitative a permis de mettre en exergue les constats suivants :

Lors de notre enquête, nous avons interrogé des agents de conformité appartenant aux cinq principales banques, dont l'une est une filiale d'une banque française, tandis que les quatre autres possèdent un vaste réseau d'agences au Maroc (Figure 1)



Q1- Vous êtes agent de conformité au sein de quelle entité de détachement ?

5 réponses

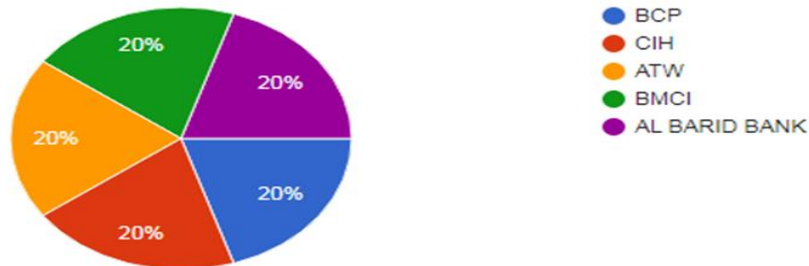


Figure 1 : Les banques interrogées

Les agents de conformité exercent diverses missions au sein de la direction sécurité financière, la mission prédominante étant la mise en place et la mise à jour continues des procédures et des dispositifs LAB/FT, avec un taux de 80 %. En deuxième position, on trouve l'analyse des alertes de filtrage/profilage, la préparation des cas douteux et la déclaration à l'ANRF, ainsi que l'émission d'avis de conformité sur des clients, des opérations et des produits ou services présentant divers niveaux de risques et de complexités, avec un taux de 60 %. Les autres missions sont effectuées de manière équilibrée en parallèle avec ces missions principales (Figure 2).

Q2- Quelles sont les principales missions que vous assurez au service de la sécurité financière/conformité au sein de votre banque ?

5 réponses

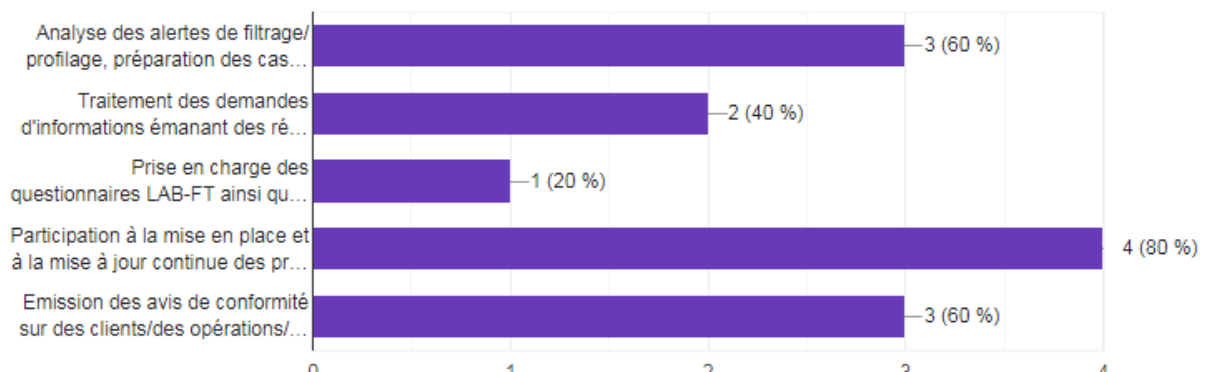


Figure 2 : Les principales missions d'un agent de conformité

Plus de 60 % des agents interrogés possèdent une expérience en conformité de plus de 5 ans, les qualifiant en tant qu'experts en conformité (Figure 3).

Q3- Occupez-vous ce poste depuis combien de temps ?

5 réponses

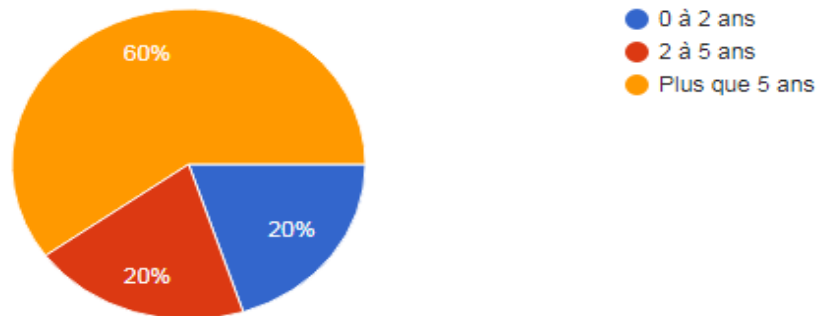


Figure 3 : L'expérience des interrogés dans le domaine de la conformité

En ce qui concerne l'utilisation des informations, plus de 80 % des enquêtés confirment qu'ils utilisent les données disponibles dans la base de données de leur système interne dans le cadre de leurs activités professionnelles, soulignant l'importance de la fiabilité, de l'exactitude et de la transparence des données saisies (Figure 4).

Q4- Utilisez-vous de l'information (base de données) disponible via votre système et outil interne dans le cadre de vos activités précédentes:

5 réponses

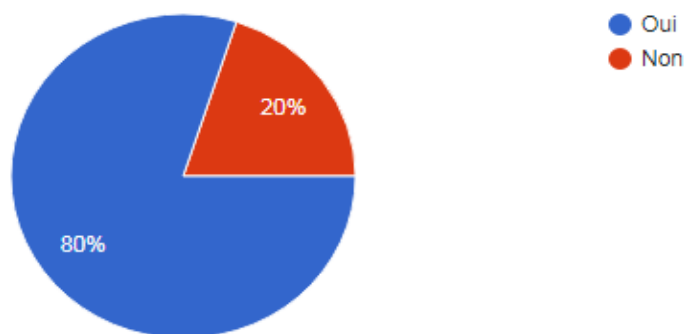


Figure 4 : L'utilisation des informations disponible au niveau du système et l'outil interne

En ce qui concerne les informations nécessaires lors de l'entrée en relation avec la banque, 80 % d'entre elles sont disponibles dans le système interne de la banque, tandis que les 20 % restants proviennent soit de supports numériques, soit de la documentation physique par le biais du dossier client (Figure 5).

Q5- Sous quelle forme recevez-vous ces informations ?

5 réponses

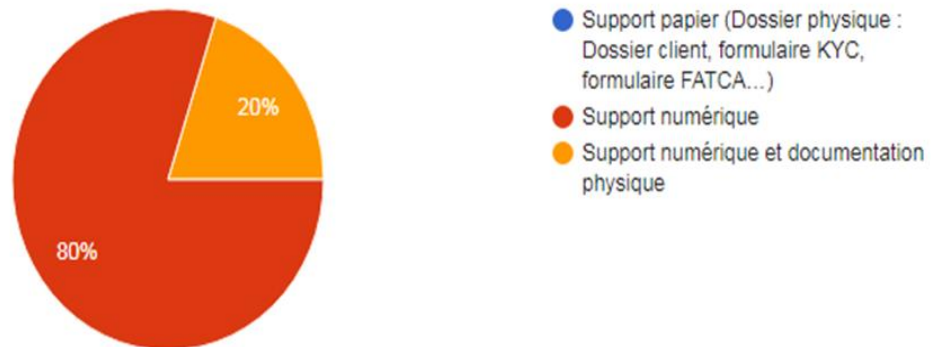


Figure 5 : Le type du support d'information

En ce qui concerne la fiabilité de ces informations, 60 % des enquêtés estiment qu'elles sont pertinentes et fiables, sauf dans des cas exceptionnels où elles peuvent être incomplètes (Figure 6).

Q6- Diriez-vous que les informations que vous recevez sont :

5 réponses

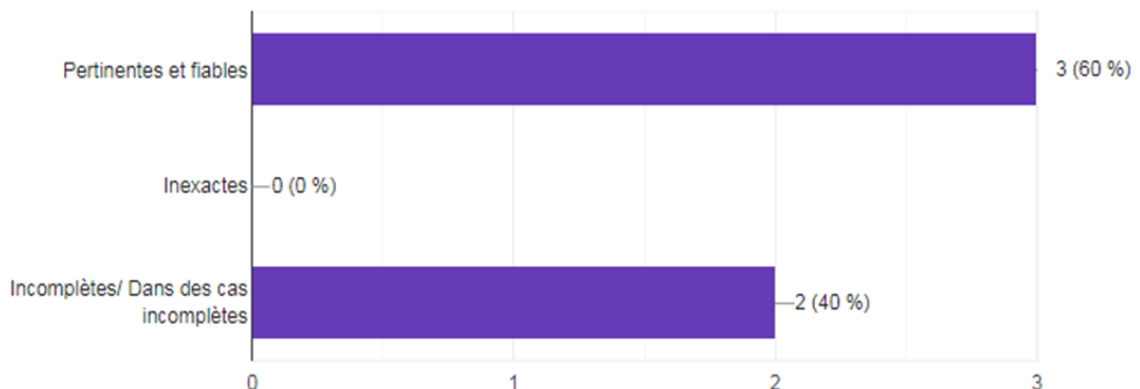


Figure 6 : La qualité de l'information

Lorsqu'il y a des manquements, des inexactitudes ou des obsolescences d'informations dans le système, 80 % des interrogés indiquent qu'ils demandent à l'agent en front office de procéder à la mise à jour des informations, notamment la fiche signalétique client (Fiche KYC),

tandis que 60 % d'entre eux déclarent qu'ils remédient aux informations manquantes en collaboration directe avec l'agent concerné (Figure 7).

**Q7- Si vous trouviez des informations au niveau de votre système incomplètes, obsolètes ou inexactes, quelle démarche vous allez adopter?**

5 réponses

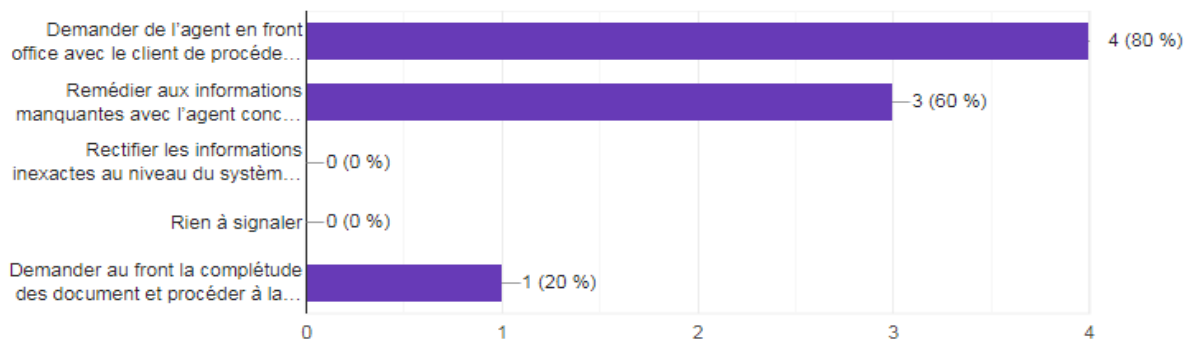


Figure 7 : Démarche adoptée par la banque en cas d'information non conforme

Tous les interrogés confirment que les informations financières et les données de leur clientèle saisie dans la base de données de la banque permettent l'évaluation du risque en cas de client suspect ou d'opération douteuse lors d'une alerte ou d'une enquête (Figure 8).

**Q8- Les informations financière que vous recevez et dont dispose votre banque servent-elles à l'évaluation du risque du client suspect ou de l'opération douteuse objet d'investigation ou d'alerte?**

5 réponses

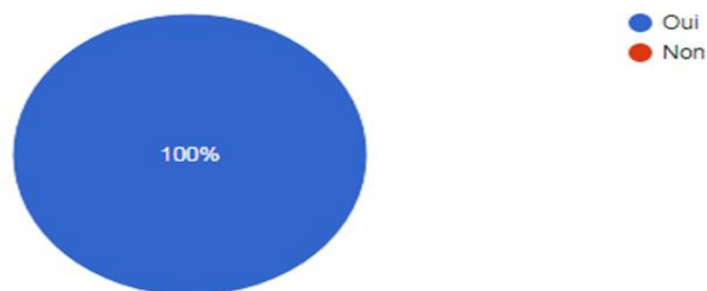


Figure 8 : Les informations financières vs l'évaluation du risque

En ce qui concerne la mise à jour de la base de données des clients, 60 % des enquêtés déclarent qu'ils le font régulièrement, tandis que les 40 % restants ne le font que lorsqu'un outil interne change ou lorsqu'un nouvel outil est mis en place (Figure 9).

Q9- Votre institution met-elle régulièrement à jour la base de données de son système d'information?

5 réponses

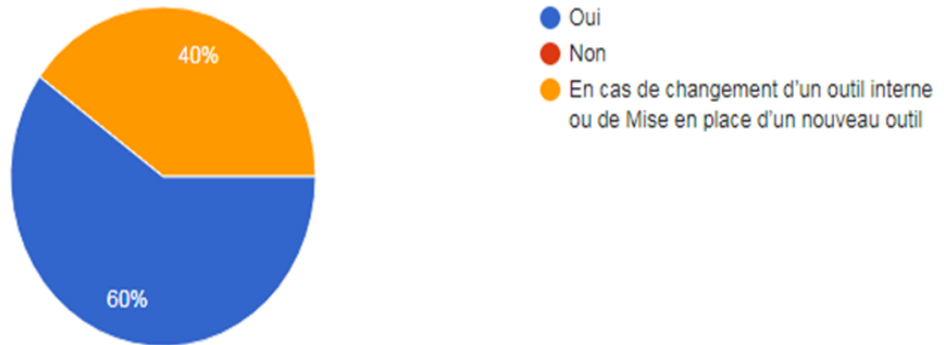


Figure 9 : La mise à jour de la base des données bancaires

Enfin, tous les interrogés affirment que leur institution réalise des audits internes et externes sur la qualité des données saisies, y compris l'exactitude et la fiabilité des informations (Figure 10).

Q10- Votre institution réalise-t-elle des audits internes et externes sur l'exactitude et la fiabilité des données ?

5 réponses

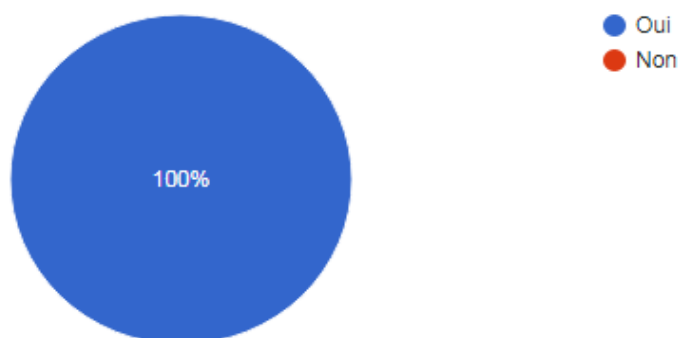


Figure 10 : L'exactitude et la fiabilité des données

## CONCLUSION

Dans ce travail, nous avons examiné l'impact d'une bonne gouvernance financière sur la qualité de l'information financière collectée par les banques en matière d'identification et d'anticipation des risques de blanchiment d'argent liés aux opérations suspectes effectuées par les clients de la banque.

L'objectif était d'analyser, théoriquement et sur la base d'une étude qualitative, les relations et les interrelations entre la gouvernance financière et la qualité de l'information financière en matière de répression du blanchiment d'argent afin d'apporter une réponse à la problématique suivante : Comment une bonne gouvernance financière assurait-elle une qualité de l'information en matière de répression et de lutte contre le blanchiment d'argent ?

Une gouvernance financière efficace implique la mise en place de politiques de conformité rigoureuses pour se conformer aux normes internationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cela comprend le respect des exigences de déclaration des transactions financières suspectes, la vérification de la source et l'origine des fonds et la coopération avec les autorités de régulation et d'application de la loi.

La gouvernance financière est donc essentielle pour prévenir, détecter et signaler les activités illicites de blanchiment d'argent, contribuant ainsi à la préservation de l'intégrité du système financier et à la protection des intérêts des parties prenantes.

Il est donc aussi crucial pour les banques de prendre conscience de l'importance de la gouvernance financière dans leur fonctionnement et de persister dans leurs efforts pour l'améliorer afin d'assurer leur pérennité et leur conformité aux exigences réglementaires contre tout abus ou infraction susceptible d'être liée à un cas de blanchiment d'argent.

En conclusion, nous allons citer les recommandations suivantes pour améliorer la qualité d'information saisie au niveau de la base de données de la banque et afin de mener bien les investigations et la prise de décision pour le cas des clients et d'opérations suspectes :

- Instaurer une culture de conformité au sein de l'établissement pour toutes les parties prenantes afin de permettre aux collaborateurs d'être plus avertis par rapport aux risques de criminalité financière et d'assurer une vigilance forcée sur l'information saisie au niveau du système ;
- La supervision et la continuité du programme de formation et de sensibilisation du personnel en matière de criminalité financière et des nouvelles technologies :
  - En utilisant un logiciel de gestion des déclarations d'entreprise unifié et centralisé et en maintenant le personnel de tous les règlements de conformité.
- Automatisation des données financières et des contrôles ;
- Evaluation régulièrement des risques clients/ opérations ;
- Réalisation des audits internes et externes sur l'exactitude et la fiabilité des données saisies au niveau du système ;

- Mise en place des logiciels permettant de maintenir la structure et le formatage des données ;
- Mise en place d'un centre de données unique regroupant toutes les informations, historiques en temps réel.
- Instauration d'un système validant les données au moment de leur saisie ;
- Mise en place d'un système comprenant un registre des audits afin de garder une traçabilité sur la personne ayant manipulé les données (avec matricule agent), comment et quand ;
- Mise en place d'un système unique regroupant tous les processus financiers, de la clôture à la déclaration.

### RÉFÉRENCES

Définition de la notion de gouvernance d'entreprise selon la Norme ISO 26000.

Tirole, Jean. "The Theory of Corporate Finance." Princeton University Press, 2006.

Minsky, Hyman P. "Stabilizing an Unstable Economy." McGraw-Hill, 2008.

G20/OECD Principles of Corporate Governance." OECD Publishing, 2015.

Carney, Mark. "Building Real Markets for the Good of the People." Mansion House Speech, 2015

AZZOUZI.B (2022) « Les mécanismes de gouvernance explicatifs de la qualité du reporting : Réflexion et analyse », Revue Française d'Economie et de Gestion « Volume 3 : Numéro 3 » pp : 328 – 343.

FMI, UNODC 2005

Loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, telle que modifiée et complétée par la loi 12-18 publiée au BO du 02 Septembre 2021 (Version consolidée)

Loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, telle que modifiée et complétée par la loi 12-18 publiée au BO du 02 Septembre 2021 (Version consolidée)